



**Déclaration du Royaume du Maroc devant la Réunion Annuelle
des Etats parties à la Convention sur les Armes Biologiques,**
(Genève, 04 - 08 décembre 2017)

Monsieur le Président,

Qu'il me soit permis d'emblée de vous présenter les félicitations de ma délégation pour votre élection à la Présidence de la réunion annuelle de la CIABT et de vous assurer de notre plein soutien et de notre coopération pour l'aboutissement à de résultats tangibles. Nous sommes certains qu'avec vos compétences avérées et votre expérience diplomatique vous saurez conduire les travaux de notre réunion à ce tournant de l'histoire de la CIABT.

L'équipe de l'Unité d'Appui, qui a travaillé d'arrache-pied pour bien préparer cette réunion, mérite également nos félicitations et notre gratitude.

Le Royaume du Maroc considère que la CIABT est l'un des piliers fondamentaux des efforts internationaux dans la lutte contre les armes de destruction massive, et de la préservation de la paix et de la sécurité internationales, et donc, rien ne justifie qu'un État n'y soit pas partie.

C'est pourquoi, le Maroc salue l'adhésion du Samoa, devenant le 179^{ème} État partie, et émet le souhait que cette adhésion constituerait un signal fort pour la relance de l'universalisation de la convention. Il appelle également les Etats parties à redoubler d'efforts diplomatiques, pour convaincre les États non parties d'adhérer à la CIABT.

Monsieur le Président,

Le Maroc regrette que la 8^{ème} Conférence d'examen, tenue en novembre 2016, n'ait pas réussi à dégager un consensus sur un programme de travail, mais il avait au moins le mérite de charger la présente réunion de progresser sur les questions de fond, en vue de parvenir à un consensus sur un processus d'intersession.

Dans ce contexte, le Maroc attache une grande importance à l'adoption au terme de cette réunion, d'un programme de travail consistant et substantiel, afin de renforcer la Convention et de progresser dans la réalisation de nos objectifs communs.

Les documents de travail des Etats parties dans la perspective de cette réunion et les propositions soumises par les trois Etats dépositaires constituent une base adéquate pour mener nos travaux vers un résultat consensuel.

En outre, au cours des dernières années, nombre de propositions ont été formulées sur la manière de mettre en œuvre la convention et d'en améliorer l'efficacité. Ces propositions méritent donc d'être examinées, dans un esprit d'ouverture, avec flexibilité et une ferme volonté de parvenir à des résultats satisfaisants pour tous les Etats Parties. Il s'agit notamment et pas exclusivement de :

1. La création d'un mécanisme visant à promouvoir la pleine application effective et non discriminatoire de l'article X de la Convention ;
2. L'élaboration d'un Code de Conduite pour les scientifiques ;
3. La mise sur pied d'un mécanisme, volontaire, de revue par les pairs ;
4. La création d'une base de données recensant les offres d'assistance susceptibles d'être fournies en cas d'exposition d'un Etat partie à un danger par suite d'une violation des dispositions de la CIABT et ce, en conformité avec l'article VII ;
5. L'établissement d'un mécanisme d'évaluation des avancées scientifiques et technologiques dans le contexte de la CIABT.
6. L'établissement d'unités biomédicales mobiles ;
7. L'examen des dispositions sur les mesures de vérification à inclure dans un instrument juridiquement contraignant.

Monsieur le Président,

La CIABT demeure le cadre approprié pour élaborer conjointement, dans un cadre bilatéral, régional ou multilatéral, des projets de coopération à même de relever les défis qui se posent en termes d'acquisition et d'utilisation d'armes biologiques ; de lutte contre l'usage malveillant des produits biologiques ; et le dégagement de réponses collectives aux situations d'urgences de santé publique.

Dans cette optique, le Maroc, animé par la volonté de renforcer davantage la transparence et de consolider la confiance entre les Etats Parties, a organisé, en mai 2017, un exercice de revue par les pairs, d'une durée de trois jours, auquel ont participé 16 experts internationaux, venant de 10 pays, aux cotés de 45 représentants marocains des différents départements ministériels et de la société civile.

Cet exercice, qui a fait l'objet d'un document de travail, soumis par le Maroc, fut l'occasion pour les experts internationaux et nationaux de formuler des remarques et recommandations, qui constitueront les prochaines étapes à prendre en considération par le Maroc pour renforcer la mise en œuvre nationale de la CIABT. J'y reviendrais avec plus de détails lors des débats consacrés à la mise en œuvre de la convention.

De surcroît, le Maroc a abrité au cours de 2016 et 2017, deux cours intensifs de formation sur la sûreté et sécurité biologique au laboratoire, au profit des départements concernés de la région MENA et ce, dans le cadre du programme d'engagement en matière du risque biologique du Département des Etats Unis d'Amérique (BEP).

Le Maroc était également résolument impliqué dans la mise en œuvre du projet régional N°48, qui a pour objectif d'améliorer le niveau régional de préparation et de réponse à des crises épidémiques, dont la durée de réalisation s'étale sur trois ans de 2016 à 2018 et concerne les pays partenaires du centre d'excellence NRBC des pays riverains de la façade atlantique africaine, dont le siège de trouve à Rabat.

Pour conclure, permettez-moi de vous réitérer le soutien de ma délégation dans la conduite de notre réunion, et nos souhaits de succès à nos travaux.